

**ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR  
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE  
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

**SESSION 2025**

**Le Président du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988, modifié par le décret 2016-1382 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2024 portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel donnant accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- Considérant que Mesdames CANIARD Emilie, DEBES Aurore, MAGENHANN Corinne, et Messieurs JACQUET Jonathan, LEFETZ Brian, MARLIER Matthias, THEVENET Jean Noel et VILLENET Patrick ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite et n'ont donc pas complété leur dossier d'inscription à l'examen professionnel donnant accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- Considérant que Madame MECHERGUI Amal s'est présentée à l'épreuve écrite et n'a pas complété son dossier d'inscription à l'examen professionnel donnant accès au grade d'agent de maîtrise territorial,

**ARRETE**

**Article 1er** : La liste des candidats admis à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel donnant accès au grade d'agent de maîtrise territorial est modifiée comme suit.

**Article 2** : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le Président du Centre de Gestion de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

Fait à Châlons en Champagne,

Le Président,

Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN  
Signé électroniquement par : Le président  
Date de signature : 25/02/2025  
Qualité : Signature des PDF par le président



**CENTRE DE GESTION DE LA MARNE****Liste des candidats admis à concourir**

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
1	ACHOUR né ACHOUR	Mustapha
2	ADAM	Stéphane
3	ANDRE né ANDRE	Frédéric
4	ANSELINE	Cédric
5	ANTILA née ANTILA	Anecie Owlady
6	BARBASON	Eric
7	BEAULANDE	Eric
8	BENCHABANE	Liazide
9	BLAISE née BLAISE	Florence
10	BRANDAO	Fernando
11	BRICHET né BRICHET	Damien
12	BRONCHARD né BRONCHARD	Stéphane
13	BROUET né BROUET	Arnaud Marcel Bernard
15	CARILLON	Renaud
16	CHAMPENOIS	Hugues
17	CHAUVEAU	Frédéric
18	CLEMENT né CLEMENT	Benjamin
19	CLOUET né CLOUET	Jessy
20	COLINET né COLINET	Christophe
21	COPPA né COPPA	Paul Jean
22	CURTZ	Giuliano
24	DECORDIER né DECORDIER	Nicolas Vincent Francis
25	DELACOUR né DELACOUR	Steven
26	DERUE	Stéphane
27	DERVEAUX	Michael
28	DESSELIER née DESSELIER	Myriame
29	DIDRON	Jérôme
30	DJOUADI né DJOUADI	Arezki
31	DOS SANTOS né DOS SANTOS	Lionnel
32	DROULEZ née GILLET	Maud Venere Marie
33	FAILLIOT née FAILLIOT	Séverine
34	FERY	Dylan
35	FLIFTI née FLIFTI	Betty
36	FLIPPE né FLIPPE	Jérôme
37	FORMET	François
38	GAILLOT née GAILLOT	Aurore
39	GEFFROY née GEFFROY	Yvonne
40	GICQUEL	Yannick
41	GOIN né GOIN	Paul
42	GRIGNON NE GRIGNON	Cedric Robert Paul
43	GUERREAU NEE GUERREAU	Solange

NUMERO DU CANDIDAT	NOM	PRENOM
44	GUYARD NE GUYARD	Pascal
45	HABAY	Jessy
46	HERNOUX NE HERNOUX	Jérémy
47	HOMMEL NE HOMMEL	Michel Eric
49	JEANNIN NE JEANNIN	Grégory
50	LABRUYERE NE LABRUYERE	Olivier
51	LANJUN NE LANJUN	Dimitri
52	LAURENT NE LAURENT	Marvin
53	LECUYER	Romain
55	LEPRETRE NEE LEPRETRE	Élodie
56	LIGNIER NE LIGNIER	Henri
57	LOISY NE LOISY	Miguel Jean Daniel
58	LOTHMANN	Emmanuel
59	LOURDET NE LOURDET	Cedric
60	LYVER NE LYVER	Vincent Henri Georges
61	MACHADO	Ludivine
63	MAHIEU NEE MAHIEU	Sandrine
64	MALOT NE MALOT	Steve
66	MARTIN NE MARTIN	Raynald
67	MASSON NE MASSON	Frédéric
68	MASSON NE MASSON	Jimmy
69	MAURICE NE MAURICE	Vincent
71	MEGEL NE MEGEL	Jeremy
72	MERESSE NE MERESSE	Maxime
73	MERY NE MERY	Willy
74	MEZRARA	Youcef
75	MORDIN NE MORDIN	Kevin
76	MOUILLET NE MOUILLET	Benjamin
77	MOUTON NE MOUTON	Damien
78	OUAZZANI CHAHDI NE OUAZZANI-CHAHDI	Farid
79	PAIN NE PAIN	Xavier
80	PANNET	Kévin
81	PELTIER NE PELTIER	Philippe Dominique
82	PERARDOT NE PERARDOT	Cyril Marc Vincent
83	PICARD MENUUEL NE PICARD	Jerome
84	PICQUET--DESCATOIRE	Kevin
85	POIX né POIX	Emmanuel
86	RAMBOURG né RAMBOURG	Thomas
87	RENAUDIN né RENAUDIN	Laurent
88	RIBEIRO NUNES né RIBEIRO NUNES	Sergio
89	ROLLET	Pascal
90	ROUSSEL	Jimmy

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 051-285109161-20250225-ARM\_ADMC\_AM25-AR



<b>NUMERO DU CANDIDAT</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
91	RUCH né RUCH	Christopher
92	SIMON né SIMON	Erwan
93	STILLEN né STILLEN	Loïc
94	STROZYKOWSKI né STROZYKOWSKI	Florian
95	TEIXEIRA DE MAGALHAES née ABRAHAM	Carline
97	THOUAILLE née HUMBERT	Sylvie
99	VOGELER	Quentin
100	WACKMENKO né WACKMENKO	Dimitri

**Nombre de candidats : 91**